

Le transhumanisme et l'aide médicale à mourir

Dans le prolongement de l'étude de *L'Odyssée du sacré* de Frédéric Lenoir, l'évocation des nouvelles doctrines transhumanistes amène l'auteur à exprimer de sérieuses réticences face aux conséquences éthiques de telles doctrines. L'intention de certains savants contemporains de greffer sur l'être humain toutes sortes de machines de mesure et de performance fait indéniablement craindre pour la liberté humaine et l'expression de ses actes intentionnels.

L'ère du numérique et de l'intelligence artificielle (AI) semble permettre de « sortir l'être humain de sa condition biologique et fusionner avec la machine » (p. 478). Mais notre auteur émet de vives réserves éthiques concernant ces nouveaux outils techniques dans leurs prolongements sociaux et culturels. Il convient de préciser d'abord les limites de tels outils. Le philosophe résume bien le maigre résultat du ChatGPT, malgré les « apparences conceptuelles »; la machine ne donne et ne donnera que ce qui est déjà connu ou acquis. Le chercheur ne peut ni « apprendre » ni « réfléchir » au sens propre de ces termes dans l'univers conceptuel. Rien de nouveau ne peut apparaître dans la somme de toutes les connaissances reliées, car il n'y a pas de réflexion, précise Lenoir. Avec le GPS par exemple, écrit Lenoir, nous perdons d'autant « notre capacité à nous orienter par nous-mêmes » et perdons notre « autonomie » (p. 481).

« Juger par nous-mêmes » (p. 482) est une action humaine majeure qui n'existe dans aucune machine. Dans ces conditions, « le sacré, le sens de la vie, l'éthique sont autant de questions essentielles auxquelles aucune machine ne pourra fournir de réponses toutes faites » (*ibid.*). Tout simplement parce que « l'esprit n'est pas une machine et sa conscience n'est pas transférable » (p. 483). Voilà le noyau explicatif : l'intelligence aussi vaste et rapide qu'elle soit, n'est pas la conscience et l'acte de la réflexion ne se réduit pas à une compilation de données. Il y a précisément dans l'intention ou dans sa réflexion un exercice indéniable de la liberté humaine; un jugement, rien de moins ! Les machines ne sont pas libres et n'ont pas de volonté propre; les intentions fournies sont celles des concepteurs et utilisateurs passés, c'est tout. Prétendre le contraire relève de l'imagination et des fictions qu'elle produit.

L'aide médicale à mourir est un acte de nature purement intentionnelle, action décidée par une volonté humaine en toute conscience. À première vue, il n'y a aucun rapport entre cet acte destiné à mettre fin à sa vie personnelle et la collecte des données dans l'AI sur une question à résoudre. Mais on peut voir la confusion populaire de ces deux domaines distincts de vie humaine : l'intelligence analytique et le jugement synthétique. Le philosophe Kant dans sa *Critique de la raison pure* soulignait que l'exercice du jugement ne peut s'enseigner, notamment à un « entendement borné ». *A fortiori*, on ne

peut l'enseigner à une machine même très intelligente dans ses multiples données et algorithmes. Le jugement est « un don naturel », précise le philosophe allemand. À moins de supposer hors de toute observation transmissible une conscience au cœur des mécanismes; supposition toute gratuite, thème cher à la science-fiction et ne reposant sur aucun fait repérable dans l'univers connu et l'histoire des sciences, il va sans dire.

L'aide médicale à mourir est un acte proprement intentionnel. C'est un acte qui n'appartient pas à l'intelligence, mais à la vie de la conscience; le formulaire du gouvernement insiste sur « l'aptitude à consentir à des soins de santé »¹. Pour vérifier cette aptitude au consentement, le « patient » doit pouvoir comprendre une série d'aspects de l'aide médicale; le professionnel évalue ensuite si le patient est « apte à consentir à des soins de santé y compris à l'aide médicale à mourir ». Il s'agit d'une décision basée sur les informations disponibles à ce jour dans ce domaine précis : buts, risques, avantages et conséquences de l'acte comparés aux thérapies alternatives offertes². Cette décision est l'expression de l'intention du patient. La machine, l'algorithme, la mesure ne devraient avoir aucun pouvoir décisionnel.

On pourrait tout de même imaginer un être humain qui se soumettrait aux règles d'une machine qui établirait les conditions biologiques et psychologiques d'une décision de sa propre mise à mort. L'être humain se programmerait des conditions biologiques qui, une fois actualisées dans l'organisme, entraîneraient le déclic de son extinction. Qui prendra la décision de se soumettre à des conditions matérielles de mesures pour déterminer le moment de la fin de sa propre vie ? Les transhumanistes pourraient peut-être donner l'exemple.

On confond de plus en plus l'extension de l'intelligence artificielle et l'intentionnalité de la conscience. Ainsi, les vérités numériques prévalent souvent sur les valeurs vitales dans de multiples diagnostics. Et il existe désormais un formulaire pour une « Demande anticipée d'aide médicale à mourir³ » qui s'applique actuellement aux « maladies graves et incurables ». La demande est acceptée suivant « l'aptitude du patient à consentir aux soins » (*idem*). Cette aptitude au consentement présent, mais non au consentement futur relève du jugement de chacun et des intervenants professionnels de la médecine et du droit. Car cette aptitude au consentement n'est valide que pour le présent et a des conséquences pour le futur uniquement parce qu'on décide légalement qu'il en sera ainsi; nous décidons maintenant pour une situation à venir où nous aurons perdu notre aptitude

¹ <https://juridicq.gouv.qc.ca/aines-en-perte-dautonomie/fin-de-vie/soins-de-fin-de-vie/qui-peut-demander-l-aide-medicale-a-mourir>.

² *Idem*.

³ <https://www.quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/soins-de-fin-de-vie/aide-medicale-a-mourir/demande-anticipe-aide-medicale-mourir>.

au consentement. Et ce seront des machines qui établiront la date de péremption de l'organisme et qui agiront en conséquence.

La demande anticipée de l'aide à mourir expose encore plus clairement la contradiction qu'il y a dans cet acte. Avec le transhumanisme, on a des machines qui accaparent les actes intentionnels et décisionnels de l'être humain. Avec l'anticipation de l'aide à mourir, on se soumet à l'avance à ces machines et on s'enlève toute autre possibilité que celle qui est envisagée selon nos connaissances actuelles. On se fie à l'intelligence artificielle et on y assujettit la conscience humaine, sa liberté, ses intentions et ses prises de décisions futures.

Il y a dans cette problématique une confusion généralisée entre l'intelligence et la conscience. En ce sens, le transhumanisme est finalement un antihumaniste. L'importance de la vie réside davantage dans le devenir de la conscience que dans les capacités de l'intelligence. Les philosophes sont d'accord sur cette évidence.

Claude Gagnon